



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 22 mars de l'an 2026

L'an deux mille vingt-six et le 22 mars à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fernand ROUBICHOU sous la présidence de ROUBICHOU Maxime, Maire en exercice.

Date de convocation et d'affichage : 16 mars 2026

Membres présents : ARNAUD Guillaume, ASNA Nadine, BALESSOU Patrick, CAPPELLA Jérôme, DANJOU Céline, EGEA Maëlis, GACHE Marie-Françoise, HONNORÉ Josiane, PAGLIARINO Christophe, ROUBICHOU Maxime, THOMINOT Robin

Membres en exercice	11
Membres présents	11
Procuration(s)	0
Absent(s)	0
Voix exprimées	11

A donné pouvoir : néant

Absent : néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DANJOU Céline a été désigné(e) secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SEANCE A 10h30

Monsieur Maxime ROUBICHOU, Maire sortant, ouvre la séance et donne la présidence à Madame GACHE Marie-Françoise, conseillère la plus âgée.

■ DL-2026-01 ELECTION DU MAIRE

Madame GACHE Marie-Françoise, Présidente de séance, informe le Conseil qu'il va maintenant procéder au vote du Maire.

La Présidente demande qui se prononce candidat à la fonction de Maire.

Monsieur Maxime ROUBICHOU est le seul candidat.

Après y être invités par la Présidente de séance, les Conseillers procèdent au vote à bulletin secret. Le résultat du vote est le suivant : 11 voix POUR la candidature de Monsieur Maxime ROUBICHOU qui est **élu à l'unanimité** des voix à la fonction de Maire en ce dimanche 22 mars 2026 à 10H36.

Le Maire étant élu, Madame GACHE Marie-Françoise remet la présidence de séance à Monsieur Maxime ROUBICHOU.

Lecture est faite de la Charte de l'Élu avant que celle-ci soit remise à tous les Conseillers.

■ DL-2026-02 DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Maire propose la création de deux (2) postes d'Adjoint au Maire pour Arvigna.
Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** cette proposition.

■

■ DL-2026-03 ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire propose Monsieur PAGLIARINO Christophe à la fonction de Premier Adjoint et Madame Josiane HONNORE à la fonction de Deuxième Ajointe.

Après y être invités par le Maire, les Conseillers procèdent au vote, il en résulte le résultat suivant :

- ➔ 11 voix POUR l'élection de Monsieur PAGLIARINO Christophe à la fonction de Premier Adjoint
- ➔ 11 voix POUR l'élection de Madame Josiane HONNORE à la fonction de Deuxième Ajointe

Monsieur PAGLIARINO Christophe et Madame Josiane HONNORE sont **élus à l'unanimité** des voix et entrent en fonction ce dimanche 22 mars 2026 à 10h44.

■

■ DL-2026-04 INDEMNITES DES ELUS

Le Maire propose de fixer les indemnités du Maire, du Premier Adjoint, et de la Deuxième Adjointe.
Après en avoir délibéré, le Conseil **adopte à l'unanimité** la répartition suivante :

- ➔ Pour la fonction de Maire, application du taux réglementaire en vigueur pour les communes de moins de 500 habitants, soit 28,1% de l'indice 1027 (1 155,06 euros brut) ;
- ➔ Pour la fonction du Premier Adjoint, application du taux réglementaire en vigueur pour les communes de moins de 500 habitants, soit 10,89% de l'indice 1027 (447,64 euros brut) ;
- ➔ Pour la fonction de Deuxième Adjointe, application du taux réglementaire en vigueur pour les communes de moins de 500 habitants, soit 10,89% de l'indice 1027 (447,64 euros brut).

Le conseil **vote à l'unanimité**, 11 voix POUR

■

■ DL-2026-05 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil, après en avoir débattu, **délibère à l'unanimité** favorablement pour la délégation de plusieurs compétences à Monsieur le Maire (voir détail des 30 délégations sur ladite délibération).

■

■ DL-2026-06 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT AGEDI

Le Maire propose au Conseil de procéder à la désignation des représentants aux délégations extérieures. Après en avoir discuté, il est **voté à l'unanimité** la désignation suivante :

- ➔ Titulaire : ROUBICHOU Maxime Suppléant : PAGLIARINO Christophe

■

■ DL-2026-07 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SDE 09

Le Maire propose au Conseil de procéder à la désignation des représentants aux délégations extérieures. Après en avoir discuté, il est **voté à l'unanimité** les désignations suivantes :

- ➔ Titulaire : ARNAUD Guillaume Suppléant : PAGLIARINO Christophe

■ **DL-2026-08 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SIVE DE LA VALLEE DE L'HERS**

Le Maire propose au Conseil de procéder à la désignation des représentants aux délégations extérieures. Après en avoir discuté, il est **voté à l'unanimité** les désignations suivantes :

- ➔ Titulaire 1 : HONNORE Josiane Titulaire 2 : THOMINOT Robin
- ➔ Suppléant : ROUBICHOU Maxime

■

■ **DL-2026-09 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SIAHBVA**

Le Maire propose au Conseil de procéder à la désignation des représentants aux délégations extérieures. Après en avoir discuté, il est **voté à l'unanimité** les désignations suivantes :

- ➔ Titulaire 1 : CAPPELLA Jérôme Titulaire 2 : BALESSOU Patrick
- ➔ Suppléant : ROUBICHOU Maxime

■

■ **DL-2026-10 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Maire propose au Conseil de procéder à la désignation des représentants aux délégations extérieures. Après en avoir discuté, il est **voté à l'unanimité** les désignations suivantes :

- ➔ Titulaire : ROUBICHOU Maxime

■

■ **DL-2026-11 CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Maire propose au Conseil de procéder à la création des Commissions Communales. Après en avoir discuté, il en ressort les désignations suivantes :

➔ **Commission des Finances**

ROUBICHOU Maxime, PAGLIARINO Christophe, HONNORE Josiane et DANJOU Céline.

➔ **Commission Appel d'offres et Travaux**

ROUBICHOU Maxime, PAGLIARINO Christophe, HONNORE Josiane, CAPPELLA Jérôme et GACHE Marie-Françoise.

➔ **Commission Culture et Communication**

ROUBICHOU Maxime, PAGLIARINO Christophe, HONNORE Josiane, GACHE Marie-Françoise, ASNA Nadine, EGEA Maëlis et POUHEY Isabelle.

➔ **Commission Gestion salle des fêtes**

ROUBICHOU Maxime, PAGLIARINO Christophe, HONNORE Josiane, DANJOU Céline, ASNA Nadine, POUHEY Isabelle, BALESSOU Patrick et GACHE Marie-Françoise.

➔ **Commission Gestion cimetière**

ROUBICHOU Maxime, PAGLIARINO Christophe, HONNORE Josiane.

➔ **Commission Gestion du personnel communal**

ROUBICHOU Maxime, PAGLIARINO Christophe, HONNORE Josiane et EGEA Maëlis.

Le Conseil, après en avoir débattu, **délibère à l'unanimité** favorablement à la création des Commissions Communales et à la désignation de leurs représentants.

■

■ **DL-2026-12 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS COMMUNAUX ET DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire propose au Conseil de se prononcer sur les conditions de prise en charge des frais de

déplacement des agents communaux et des élus du conseil municipal. Après discussion et avoir déterminé les points suivants :

- ➔ La définition des déplacements permettant une prise en charge par la commune ;
- ➔ La liste des fonctions dites « itinérantes » et le taux de l'indemnité afférente à ces fonctions ;
- ➔ Les taux de remboursement des frais de déplacement ;
- ➔ L'obligation pour l'agent ou l'élu de contracter une assurance lorsqu'il utilise son véhicule personnel ;
- ➔ Les justificatifs et les pièces à fournir pour bénéficier d'un remboursement de frais de déplacement.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité par 11 voix POUR de valider les propositions faites par le Maire (voir détail dans ladite délibération).

■

Questions et informations diverses

Pas de question.

■

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée,
Nous sommes le **22 mars 2026, il est 12 heures 01 minute**

La secrétaire de séance,

Original signé

Céline DANJOU

Le Président,

Original signé

Maxime ROUBICHOU
Maire d'Arvigna